

Département de la Haute-Garonne

**MAIRIE D'AZAS**



31380

## **PROCES VERBAL**

### **Compte rendu du Centre Communal d'Action Sociale d'Azas du 24 juin 2015**

**Présentes :** L SICART, MP GRANIE, LUCIDO Josiane

C ANTOSANTI, V FABRE, S, RUITER

**Excusée :** LACAN Nicole (procuration donnée à V.FABRE),

**Absente :** MT LACOURT, M, BESSIERE, D CHARLOT, DROILLARD C

Désignation d'une secrétaire de séance: Virginie FABRE

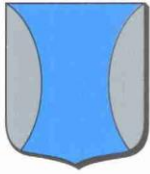
- **3-1-2015 Délibération : Vote du Compte Administratif 2014 :**

**Vote à l'unanimité**

- **3-2-2015 Délibération : approuvant la convention signée par le bureau de bienfaisance avec RTE EDF transport,**

**Vote à l'unanimité**

**MAIRIE D'AZAS**



31380

**PROCES VERBAL**  
**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 juin 2015**

**Présents** : MT LACOURT, R MARTIN, B FAURE, L SICART, P BRUNO, D DUCHEMIN, JL GRANITI, M JOUBERT, V FABRE, C ANTONSANTI, S RUITER, B TOURET

**Excusés** : M BESSIERE (procuration donnée à MT LACOURT), S RAINA (procuration donnée à B,FAURE)

**Absent** : L TESTA,

Mme AVERSENG, secrétaire de mairie assiste au conseil  
Du public assiste au conseil

Désignation d'une secrétaire de séance: Virginie FABRE  
Lecture de l'ordre du jour du 10 avril 2015

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du 10 avril 2015 : **adopté à l'unanimité**

**4-1-2015 Délibération pour régulariser l'acte authentique de la convention signée par le bureau de bienfaisance avec RTE EDF transport**

RTE-EDF transports a signé une convention avec le bureau de bienfaisance d'Azas (devenu le CCAS) pour passer la ligne 63000 volts en enterré sur un terrain qui lui appartient. L'indemnité de passage calculée est de 194 €.

Vote à l'unanimité

**4-2-2015 Délibération SDEHG mise en place d'un éclairage pour 2 arrêts de bus sur la Route de Montpitol, lieu-dit la Bourdette et croisement RD30c route de Montpitol/chemin des crêtes**

Coût total : 5694 euros pour les deux éclairages, le coût pour la commune est de 692 euros  
Vote à l'unanimité

**4-3-2015 Délibération : concordance pour les communes souhaitant adhérer au service intercommunal d'instruction des autorisations et Actes relatifs à l'utilisation du droit des Sols de la communauté de communes Tarn-Agoût**

Les permis de construire et autres actes d'urbanisme concernant azas seront désormais instruits par la Communauté de Communes (jusqu'à là, c'était le Département qui les traitaient gratuitement). Ces prestations seront facturées à la Commune. Selon barème joint en annexe 1.

Vote à l'unanimité

**4-4-2015 Délibération : SITPA modification de périmètre de compétence**

SITPA = Syndicat Intercommunal de Transport pour les Personnes Agées.

Adhésion et retrait de certaines communes du SITPA

Vote à l'unanimité

**4-5-2015 Délibération : Actualisation du prix des repas du traiteur**

Traiteur MARTEL augmentation à partir du 1er septembre de 0,37 % du prix des repas qui était facturé à 2,5976 euros HT et qui passe à 2,6072 HT.

Vote à l'unanimité

**4-6-2015 Délibération : actualisation des tarifs de cantine et de garderie, validation du règlement cantine garderie TAP**

Proposition de répercuter l'augmentation de 0.37% du traiteur pour passer du tarif de 3.20 €/repas à 3.22 €/repas.

Suite à la réouverture de l'ALSH de la Treille à la rentrée prochaine, il n'y aura plus d'accueil périscolaire le mercredi à partir de 12h (suppression de la facturation associée).

Validation du règlement cantine garderie TAP : (cf doc L.SICART)

Vote à l'unanimité

**POOL ROUTIER 2013-2015**

Informations sur la commission voirie :

Montant de travaux alloué par le Conseil Général pour la période 2013-2015 : 72 000 euros HT avec un taux de subvention 66,40 % soit 47 808 euros. Autofinancement communal à prévoir 24 192 € plus TVA 14 400 €. Etude et lancement de l'Appel d'offres par le bureau d'étude BET DU GIROU.

Les travaux envisagés et retenus sur devis estimatif :

- Aménagement du carrefour en haut du Lavoir, élargissement de la chaussée et reprise de la couche de revêtement, coût : 9985 euros
- Début de la rue de l'école : reprise de caniveau, coût : 7796 euros
- Chemin des crêtes : reprise de la couche de revêtement, coûts : 12300 euros
- Chemin de Castelfort : reprise de chaussée, coût : 6450 euros prévus,
- Panneaux : changer les panneaux d'entrée et de sortie du village, limiter la vitesse à 50 dans les hameaux et peut être 30 au chemin des crêtes après enquête auprès des habitants+ mise en place de panneaux « cédez le passage » / Coût 4150 euros
- Sécurisation de la route de Saint Sulpice : Proposition de ne faire que deux chicanes au lieu de trois pour diminuer le coût et de mettre toute la portion à 30 km/h pour limiter le nombre de panneaux successifs.
  
- Aménagement et sécurisation de la rue de l'école : élargir la route pour faire des stationnements en épi, refaire le passage piétons et en créer un nouveau, mettre un coussin berlinois et une place handicapée.

Problématique : les bus qui ne peuvent pas accéder à l'Ecole stationneront au bout de la rue de l'Ecole après le Stop afin de ne pas remonter le sens interdit.

Les enfants rejoindront le bus à pied sous la responsabilité des adultes accompagnants.

Dans la rue principale, envisager la matérialisation au sol (ligne jaune) du stationnement interdit (selon l'arrêté municipal).

### **Information mouvement de personnel**

Lahitia, agent d'accueil, attend un double heureux événement, son congé maternité débute le 26 septembre.

Un remplacement est prévu à partir du 1er juillet, au début en binôme pour permettre la formation en interne de sa remplaçante.

### **CMJ**

Le défilé de caisses à savon prévu le 28/06/15 est annulé car il n'y a eu aucune inscription.

### **Préparation commémoration**

Réunion de préparation du projet centenaire le jeudi 9 juillet à 20h30, les participants sont : S RUITER – B.FAURE – R.MARTIN – MT LACOURT – B.TOURET – V.FABRE et le président de l'UNC section de Roquesérière : L.QUEMENEUR.

M. Bruno TOURET s'occupe d'un second devis pour la fabrication du drapeau.

Le diaporama réalisé sur 39/45 sera présenté vendredi 26 juin aux aînés et en principe le 18 septembre après-midi aux élèves de CM1 et CM2 avec la participation de M. Hubert BARBOULE, Maurice SEGUR, Loïc QUEMENEUR et Virginie FABRE;

### **Site internet**

Le site internet est à mettre rapidement en ligne, les rubriques seront complétées par les conseillers municipaux et avec l'aide Françoise AVERSENG secrétaire de mairie.

La mise en ligne est prévue pour la rentrée à l'adresse [mairie-azas.fr](http://mairie-azas.fr).

### **Brève de juin**

Articles en cours d'élaboration (POOL ROUTIER, réunion publique PLU, ALSH, l'association familiale intercantonale, point d'Accès internet en libre-service, les transports collectifs autour d'Azas...)

### **Questions diverses**

Laurence SICART :

Ecole : gestion du chauffage, des lumières, révision du grillage, demande de la fermeture partielle du jardin pour faciliter la surveillance,

Question des déléguées des parents d'élèves : possibilité de mettre un sol souple sous les structures de jeux. Une étude a déjà été réalisée lors de l'installation des jeux et le coût prohibitif n'a pas permis cette solution.

Les différents projets mis en place l'année écoulée ont tous été positifs en particulier le voyage à Agde, les sorties découvertes avec l'Association des Paysages d'Azas, balade à vélo ....

Retour positif de la fête de l'école.

Effectif rentrée scolaire 2015-2016 : 88 enfants

Installation d'un chauffe-eau.

Stage de remise à niveau : proposition de seulement 4 élèves pour Azas. Aucun enseignant d'Azas n'étant présent, nous ne souhaitons pas être centre d'accueil cette Année.

PEDT : 1ère réunion de travail Magalie BESSIERE et Laurence SICART avec la collaboration de Sandra ERABLE Directrice de l'Ecole le 8 juillet à 20h en mairie.

Christine ANTONSANTI : des nouvelles du SDAN : en attente

Virginie FABRE : fourniture de l'apéro du vendredi 26 juin 2015 pour l'ouverture de la fête, pas cette année car le délai est trop court.

Marie-Thérèse LACOURT :

Dans le cadre du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public et selon

la liste de non-conformité, remplir les documents CERFA avant le 27 septembre 2015.

Travail qui sera effectué à partir de mi-juillet avec Marion JOUBERT en estimant le coût des travaux nécessaires pour respecter les obligations de mise en accessibilité.

Proposition de Madame le Maire :

"Réflexion sur la modification des horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie au public afin de permettre aux agents d'être moins déranger dans leurs tâches quotidiennes."

Demande d'une personne du public : souhait de placer une nouvelle plaque commémorative au monument aux morts pour Francis SALVAN avec le rajout : « Mort pour la France »

Date du prochain conseil municipal : le mercredi 22 juillet 20h30

**Fin de la séance à 23h59.**

<b>Mme Marie-Thérèse LACOURT</b>	<b>M. Benoît FAURÉ</b>	<b>Mme Magalie BESSIERE a donné procuration à Madame le Maire MT LACOURT</b>	<b>M. Richard MARTIN</b>	<b>Mme Laurence SICART</b>
<b>M. Bruno TOURET</b>	<b>Mme Stéphanie RUITER</b>	<b>M. Loïc TESTA Absent</b>	<b>M. Serge RAINA a donné procuration à Benoît FAURÉ</b>	<b>Mme Marion JOUBERT</b>
<b>Mme Patricia BRUNO</b>	<b>M. David DUCHEMIN</b>	<b>Mme Christine ANTONSANTI</b>	<b>Mme Virginie FABRE</b>	<b>M. Jean-Louis GRANITI</b>

# ANNEXE 1

## ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

---

**La Commune** versera annuellement à **la CCTA** une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du **service commun Instruction ADS** mis à sa disposition et supportées par **la CCTA** calculée comme suit :

- Coût total de fonctionnement annuel du **service commun Instruction ADS** (comprenant la masse salariale, des frais administratifs et de déplacement) pondéré en fonction du type d'autorisation ou acte relatif à l'utilisation du droit des sols instruit (pour mémoire les coefficients de pondération utilisés sont ceux appliqués par les services de l'Etat)
- Multiplié par le nombre annuel d'autorisations et actes relatifs à l'utilisation du droit des sols instruits par **le service commun Instruction ADS** pour le compte de **la Commune**

Type d'autorisation ou acte	Coefficient de pondération	Coût
Certificat d'urbanisme de type b	0,4	72 €
Déclaration préalable	0,7	126 €
Permis d'aménager	1,2	216 €
Permis de construire	1	180 €
Permis modificatif	0	gratuit
Permis de démolir	0,4	72 €

**La CCTA** procèdera à la facturation en janvier de l'année N+1 en établissant un relevé détaillé en appliquant les coûts unitaires précités au nombre et type d'autorisations et actes d'urbanisme instruits pour le compte de **la Commune** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N-1. **La CCTA** adressera à **la Commune** le relevé détaillé précité, accompagné d'un titre de recettes correspondant au montant global dû par **la Commune**.

---